

Comment accéder au téléservice "Eau potable" depuis son compte Espace Citoyen ?



Pour accéder au téléservice "Eau potable", vous devez avoir un compte espace citoyen.

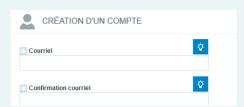
Si vous avez déjà un compte, allez directement au point 5.

1 Si vous ne possédez pas de compte, vous devez saisir dans votre navigateur l'adresse suivante :

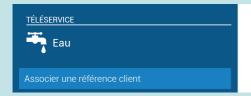
https://citoyen.chalonsenchampagne.fr



2 Cliquez sur le bouton "Créer un compte" (en haut à droite de la page) pour accéder au formulaire de création.



- 3 Remplissez le formulaire et validez.
- 4 Votre mot de passe vous sera envoyé par courriel à l'adresse email que vous avez saisie (Si vous n'avez pas reçu le courriel, vérifiez dans les indésirables).
- 5 Connectez-vous à votre espace citoyen.
- 6 Accédez au téléservice de l'eau potable (entrer "paiement eau potable" dans le moteur de recherche, en haut à droite)
- Cliquez sur "Associer une référed client" pour accéder au formulaire suivant



Pour accéder aux services de l'eau

Associer une référence client



8 Saisissez le code d'activation que vous trouverez en haut à droite de votre contrat d'abonnement si vous êtes nouvellement abonné au service de l'eau potable

FACTURE 1er semestre 2019 Emise le 5 juin 2019

Référence Client : 255-1 Référence Facture : 98 01 2019 Saisissez la référence client que vous trouverez sur votre facture ou sur les différents courriers.

REMARQUE:

Vous pouvez associer plusieurs "référence client" sur un seul compte espace citoyen (avec un code d'activation par référence).